



Indemnisation suite correspondance avion ratée

Par **Jyflaine**, le **06/10/2015** à **15:47**

BonjourrrnrnEn septembre 2015, je me suis rendue à Phoenix (USA) via Air FRANCE. IL s'agissait d'un vol avec correspondance à Atlanta.rnrnA Atlanta, le contrôle douanier a été très très long. 3 policiers pour plus d'une centaine de passagers, de telle sorte que j'ai raté la correspondance. rnrnLa compagnie m'a rebooké gratuitement sur le vol du lendemain, en revanche j'ai dû passer une nuit à l'hotel à Atlanta. rnrnPuis je demander le remboursement de cette nuit d'hôtel et à qui ?rnrnPar ailleurs, j'avais initialement réservé pour ce soir là une nuit d'hotel à Phoenix. J'ai annulé ma réservation mais l'hotel m'a compté des frais d'annulation.rnrnPuis je également demander le remboursement de ces frais et à qui ?rnrnMerci de votre aide.

Par **moisse**, le **06/10/2015** à **15:58**

Bonjour,rnVous avez plusieurs angles d'attaque.rn* Vous demandez le remboursement des frais exposés aux 97 autres passagers qui vous ont fait perdre du temps.rnSans eux, vous n'auriez pas eu de retard, ils sont donc responsables.rnIl doit être possible d'obtenir la liste et les coordonnées complètes de ces passagers auprès de la compagnie aérienne.rn* Ceci étant, vous avez été victime de ce qu'on nomme "le fait du prince". C'est donc audit prince d'en répondre, ici l'administration américaine.rnC'est donc auprès du gouverneur de Géorgie qu'il faut réclamer.rn* Par ailleurs, si vous pouvez démontrer que cette situation est habituelle, vous pouvez tenter l'imputation auprès de votre compagnie aérienne qui manifestement construit un itinéraire erroné, alors qu'elle a une obligation de résultat.

Par **Jyflaine**, le **06/10/2015** à **16:51**

Merci de votre réponse. A défaut d'être utile, elle a au moins le mérite de faire rire ! C'est toujours ça...

Par **moisse**, le **07/10/2015** à **08:22**

Amusante certes au niveau du langage, mais fondée juridiquement.
Vous n'aurez pas mieux.
Il faut donc trouver quelqu'un de solvable à mettre en cause juridiquement, et j'ai fait le tour de la question.
J'ai simplement omis la main tendue à la sortie de la cathédrale.